

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 août 2020 à 19 h 30 à l'édifice municipal, situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc, sur la demande de dérogation suivante :

### NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 145Ad1 du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet.

### Dérogation mineure :

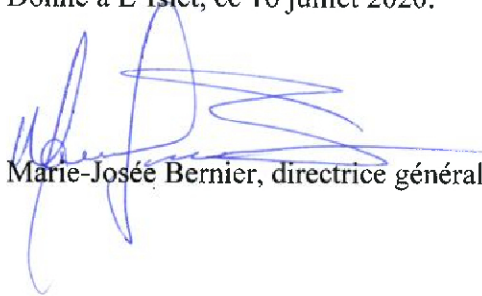
La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'une gloriette (gazebo) d'une superficie de 18,5 m<sup>2</sup> plutôt que la superficie maximale de 15 m<sup>2</sup> exigée par l'article 7.5 du règlement de zonage 158-2013.

### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- Adresse : 69, chemin Lamartine Est
- Numéro de lot : 3 373 471

Lors de cette réunion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 16 juillet 2020.

  
Marie-Josée Bernier, directrice générale adjointe